STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 16 avril 2014

L'ADMINISTRATION CUOMO ANNONCE QU'AETNA PAIERA 500 000 $ D'AMENDE POUR DES INFRACTIONS A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS SUR LES POLICES D'ASSURANCE

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que la Société d'assurance-vie Aetna paiera 500 000 $ d'amende pour des infractions à la protection des consommateurs. Une enquête du Département des Services Financiers (DFS) a révélé qu'Aetna a utilisé de manière répétée des formulaires de polices qui enfreignaient la Loi sur l'assurance de l'Etat de New York concernant certaines polices d'assurance-vie collective et omettaient d'informer les titulaires de ces polices sur les droits et avantages garantis par ces polices.

« S'assurer que les titulaires de polices savent pourquoi ils paient est une exigence fondamentale de la protection des consommateurs », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Notre administration continuera ses efforts pour faire en sorte que les consommateurs soient pleinement informés de leurs droits et que les compagnies d'assurance respectent leurs obligations. »

Benjamin M. Lawsky, Surintendant des Services Financiers, a déclaré : « Lorsque les compagnies d'assurance ne se conforment pas aux exigences de protection des consommateurs, cela peut empêcher les New Yorkais de faire des choix en connaissance de cause. Nous prendrons des mesures toutes les fois que les assureurs maintiennent les consommateurs dans le flou sur leurs droits et leurs avantages. »

Une enquête du DFS a révélé qu'Aetna avait utilisé des formulaires de polices non conformes entre 2002 et 2011 concernant six polices d'assurance-vie collective. Par conséquent, durant cette période, Aetna a omis d'informer les assurés de tous les droits et avantages liés à ces polices.

Un avantage non divulgué portait sur le droit – pour une période plus longue que celle indiquée dans les formulaires de polices – d'une personne assurée par une police collective de continuer sa couverture avec une police individuelle au cas où la police collective est annulée. En d'autres termes, un consommateur peut ne pas connaître cet avantage et ne pas en profiter.

Pour consulter une copie de l'accord du DFS avec Aetna, visiter : http://www.dfs.ny.gov/about/stip/stip-20140416-aetna.pdf.

French

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French